

LES INDICES DE PRIX DU TRANSPORT DE FRET

En 2024, dans un contexte de décrue de l'inflation et de maintien d'une croissance robuste aux États-Unis et en Asie, le commerce mondial a augmenté de 2,9 % pour les marchandises et de 6,8 % pour les services. En France, l'activité des services de transport de fret a rebondi de 2,5 % en 2024, notamment grâce au rebond enregistré au 4e trimestre. Les prix, quant à eux, ont évolué de manière contrastée.

Dans le transport de fret maritime, les prix ont augmenté de 11,3 % en 2024, après avoir fortement reculé l'an dernier en raison de problèmes de surcapacité. Cette hausse des prix s'explique également par la crise en mer rouge qui oblige les navires de marchandises à éviter la zone en passant par le cap de Bonne-Espérance, rallongeant ainsi les temps de transport et donc les coûts.

Dans le fret aérien, la baisse des prix s'est poursuivie en 2024, passant de -21,8 % en 2023 à -2,5 %. Elle

s'explique principalement par la baisse du prix du kérésène, grâce à la chute des cours du pétrole, mais aussi par une concurrence accrue et la pression des compagnies low-cost cargo.

Dans le transport routier, en revanche, les prix continuent d'augmenter, mais à un rythme moins soutenu qu'en 2023 (+1,2 %, contre +3,6 % en 2023) du fait du ralentissement des prix des carburants.

Enfin, dans le transport ferroviaire, les prix, qui avaient fortement augmenté en 2023 (+13,5 %), continuent d'augmenter mais à un rythme beaucoup plus faible en 2024 (+2,1 %) en raison notamment de la baisse des prix de l'électricité.

Depuis 2006, l'indice des prix du transport routier de fret a progressé régulièrement, de 1,8 % en moyenne annuelle, mais s'accélère à 4,7 % par an entre 2020 et 2023. Sur la même période, les indices de prix du

transport fluvial et du transport aérien ont connu des évolutions plus erratiques et des hausses significatives à partir de 2019. Sur l'ensemble de la période 2006-2024, les prix ont augmenté en moyenne annuelle de 1,5 % dans le fluvial et dans l'aérien.

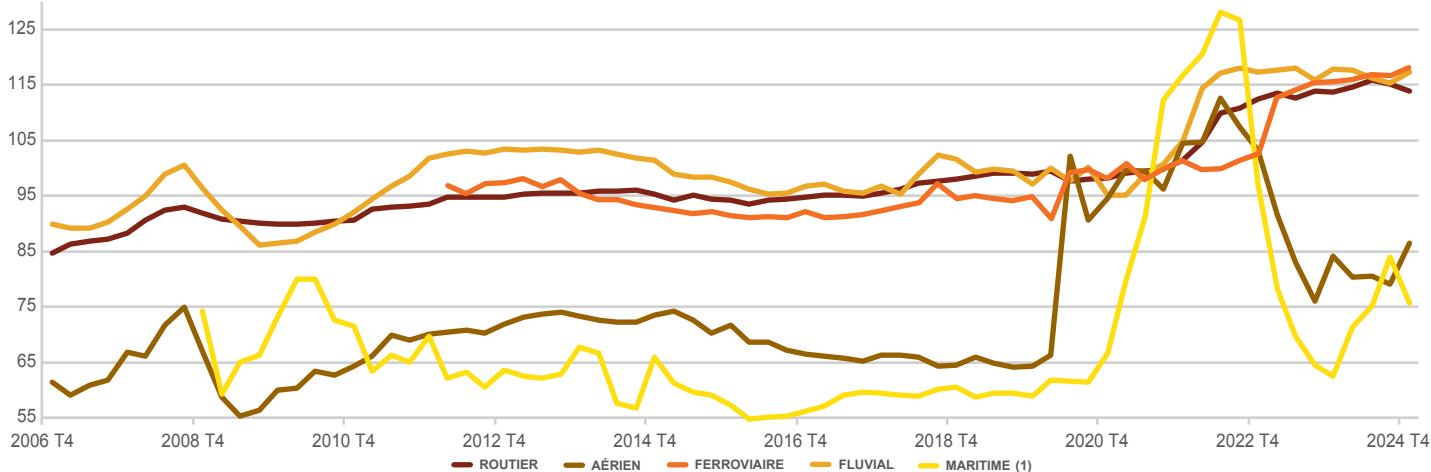
Dans le transport ferroviaire, l'indice des prix n'est diffusé que depuis 2014, avec un historique remontant au premier trimestre 2012. Entre 2012 et 2019, les prix étaient en recul mais, depuis 2020, ils augmentent fortement, tant sur le ferroviaire national qu'à l'international. Entre 2020 et 2024, les prix ont augmenté de 4,8 % par an. Depuis l'ouverture à la concurrence en 2006, les nouveaux opérateurs se sont développés et représentent plus de la moitié des tonnes kilomètres transportées (58 % en 2024 contre 44 % en 2019).

+25%

Hausse de l'indice des prix du transport de fret ferroviaire depuis fin 2019

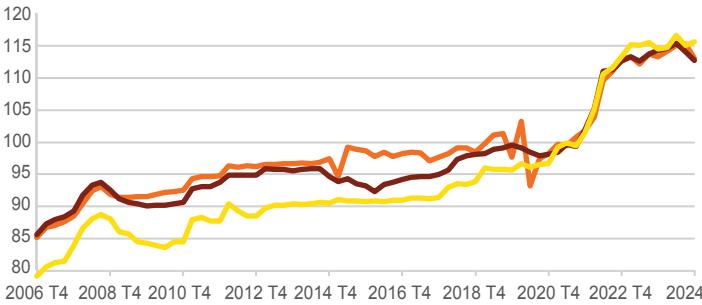
Base 100 en 2021

INDICES DES PRIX DU TRANSPORT DE FRET EN FRANCE



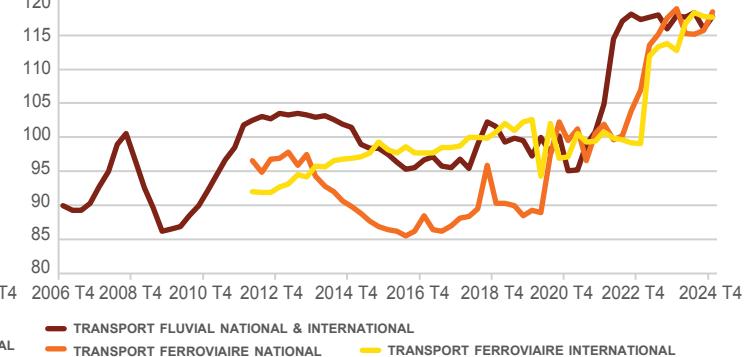
INDICES DES PRIX DU TRANSPORT DE FRET EN FRANCE : ROUTIER

Base 100 en 2021



INDICES DES PRIX DU TRANSPORT DE FRET EN FRANCE : FERROVIAIRE ET FLUVIAL

Base 100 en 2021



Source : MTE/SDES

Les indices de prix du transport de fret sont calculés par le service statistique SDES du ministère en charge des Transports. Pour le transport routier, fluvial et ferroviaire, les indices sont élaborés à partir de la méthodologie dite des prestations représentatives, définies par les lieux de chargement et de déchargement, le type de marchandises et les caractéristiques du contrat liant le chargeur et le transporteur. Les relevés de prix sont effectués trimestriellement. Dans le transport routier et fluvial, seules les activités réalisées pour le compte d'autrui par des entreprises domiciliées en France, dont le fret est l'activité principale, sont suivies.

Pour le transport ferroviaire, l'indice de prix, suivi depuis le 1^{er} trimestre 2012, est élaboré à partir de

111 prestations représentatives de transport, confiées par un échantillon de chargeurs aux opérateurs de transport ferroviaire.

Pour le fret aérien, l'indice est constitué des prestations de transport de fret au départ de la France par lettre de transport aérien. La prestation est définie par le lieu de décharge et par la compagnie aérienne en charge de l'expédition. L'indice est élaboré à partir de la méthodologie dite de la valeur unitaire, qui intègre les surcharges carburant et sécurité versées à la compagnie aérienne assurant l'acheminement. Cet indice de prix est lié à la forte volatilité des prix des carburants.

Pour le transport maritime, l'indice de prix est composé des prestations de transport pour compte d'autrui réalisées par des entreprises immatriculées en France ayant pour activité le fret maritime (vrac et ferry). Il est basé sur des indices de prix internationaux, de prix unitaires et de tarifs. Cet indice de prix est très volatile, en lien avec l'évolution des prix du vrac.

Pour le fret routier, les variations infra-annuelles sont moins importantes que pour le fluvial ou l'aérien, même si le carburant représente plus de 20 % des coûts totaux du transport routier de marchandises, comme le montre l'enquête du CNR (lire la page 63).